



Chères consœurs, Chers confrères,

Cette année 2019 sera marquée par nos rencontres entre élus et professionnels des Hauts-de-France qui ont eu lieu le 26 mars à Lille en présence d'Éric Prou, Président du Conseil national, le 4 juin à Arras et le 1^{er} Octobre à Amiens.

Ces rencontres furent fort sympathiques et très positives. Ce fut l'occasion d'exposer les changements et innovations pour notre profession avec l'application de l'article 77 qui oblige chacun et chacune d'entre nous à avoir un plateau technique complet en pédicurie-podologie et une pièce distincte rendue obligatoire pour la réalisation des orthèses et petits appareillages, un moyen de tirer vers le haut une profession qui se doit d'être complète, performante, et pour laquelle hygiène et sécurité des patients sont la priorité.

La date butoir étant fin 2019, les élus, en vous contactant, mettent tout en œuvre pour vous aider à être toutes et tous en conformité avec cette application avant la fin de l'année.

Les professionnels ont été très intéressés par les nouveaux projets pour la profession qui sont :

- décret proposé à l'amendement pour une extension de la prise en charge des orthèses plantaires dans le cadre du renouvellement mais aussi pour 2 paires annuelles jusqu'à la majorité,
- une avancée de la mise en place de l'universitarisation pour les professions paramédicales,
- étude de la HAS en faveur de séance de prévention pour les patients diabétiques de grade 1,
- modification de l'article L.4322-1 (effusion de sang).

Les praticiens ont enrichi ces rencontres par leurs interventions, leurs questionnements auxquels les élus ont répondu très simplement, même si les questions parfois ne relevaient pas de la compétence de l'Ordre mais du syndicat.

Qu'importe, nous serons toujours à l'écoute des interrogations des professionnels et nous y répondrons toujours tout en respectant les missions de l'Ordre.

Nous notons que ces moments d'échanges confraternels ont été appréciés par tous les participants avec des remerciements de la part des professionnels d'avoir organisé ces rencontres. Merci à eux pour leur présence.

Le rapprochement entre l'Ordre et les professionnels a commencé. Il faut poursuivre.

Confraternellement

Véronique LEBRETON

1 Éditorial

2 Résultat de l'exercice 2018 - Budget prévisionnel 2020 / Rappels / Nouvelle composition du Bureau régional / Les cabinets secondaires

3 La démarche qualité évolue

4 Mouvements de tableau / Rencontres régionales



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
HAUTS-DE-FRANCE

41, rue de Valmy
59 000 LILLE
Tél. 03 20 50 80 79
contact@hauts-de-france.
cropp.fr

Permanences

Lundi, Mardi et jeudi

9 h > 12 h

Mercredi et Vendredi

9 h > 11 h

Directrice de la publication :
Véronique LEBRETON
Rédacteurs : Véronique
LEBRETON - Delphine DENIS -
Alexandre REMOND
Dépôt légal : Novembre 2019
Tirage : 1124 exemplaires
N°ISSN : ISSN 2680-2872

Résultat de l'exercice 2018

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS	1 266 €	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	157 603 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION	38 168 €	AUTRES PRODUITS	9 594 €
AUTRES CHARGES EXTERNES	36 142 €	PRODUITS FINANCIERS	99 €
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	4 521 €		
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	73 606 €		
CHARGES SOCIALES	26 109 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 558 €		
AUTRES CHARGES	58 €		
TOTAL ⁽¹⁾	181 428 €	TOTAL ⁽¹⁾	167 296 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	772 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	3 048 €
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (III)	2 €		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	182 202 €	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	170 344 €
BÉNÉFICE OU PERTE	-11 858 €		
TOTAL GENERAL	170 344 €	TOTAL GENERAL	170 344 €

Budget prévisionnel 2020

RECETTES PRÉVISIONNELLES	
PRODUITS ONPP	143 200 €
AUTRES PRODUITS	10 €
TOTAL	143 210 €
DEPENSES PRÉVISIONNELLES	
ACHATS ONPP	500 €
LOYERS ET CHARGES	16 000 €
ELECTRICITÉ ET GAZ	700 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN, D'ÉQUIPEMENTS, DE BUREAU, DIVERSES	3 250 €
ENTRETIEN ET RÉPARATION, MAINTENANCE, PUBLICATIONS	1 270 €
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	5 300 €
INDEMNITÉS, FRAIS DE MISSIONS ET DE DÉPL. DES CONSEILLERS	35 100 €
IMPÔTS ET TAXES	6 300 €
CHARGES DE PERSONNEL	79 127 €
TOTAL	147 547 €
RESULTAT PRÉVISIONNEL	- 4 337 €

RAPPELS

• RCP

Nous vous rappelons que vous devez nous faire parvenir la copie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) en cours de validité et ce, à chaque renouvellement.

(Article R.4322-78 du Code de déontologie)

• CHANGEMENT DE SITUATION

Vous devez nous informer sans délai de tout changement et modification survenant dans votre situation et vos conditions d'exercice.

(Article R.4322-32 du Code de déontologie)

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU RÉGIONAL

Suite à la démission de Monsieur Lionel GAGÉ de ses fonctions de trésorier du CROPP Hauts-de-France, de nouvelles élections au sein du Bureau régional ont eu lieu.

Voici sa nouvelle composition :

M^{me} Véronique LEBRETON

Présidente

M^{me} Marie CARISSIMO

Secrétaire générale

M^r Alexandre REMOND

Trésorier

M^r Bernard SOREZ

Vice-président

LES CABINETS SECONDAIRES

Selon le Code de Déontologie (article R.4322-79) : « la création d'un ou plusieurs cabinets secondaires est autorisée si elle satisfait aux conditions d'exercice définies par l'article R.4322-77 et lorsqu'il existe dans le secteur géographique considéré une insuffisance d'offre de soins... ».

Lorsque vous faites une demande de création (ou de transfert) de cabinet secondaire à votre CROPP, des précisions pourront vous être demandées par la commission en charge de votre dossier. Le CROPP dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception d'un dossier considéré comme complet pour se prononcer. Il sera alors étudié puis soumis au vote des conseillers ordinaires

qui délivrera ou non une autorisation administrative d'ouvrir votre cabinet secondaire.

Cette autorisation est donnée à titre personnel pour une adresse donnée et n'est pas cessible en cas de vente dudit cabinet. Par ailleurs, cette autorisation peut être retirée par votre CROPP si les conditions de l'article R.4322-79 ne sont plus remplies.

En cas de projet de déménagement de votre cabinet secondaire, vous devez sans délai prévenir votre CROPP et un nouveau dossier complet doit être adressé à votre CROPP. Celui-ci sera à nouveau étudié.

En cas de difficulté dans la constitution de votre dossier ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le CROPP qui est là avant tout pour vous aider.

Alexandre REMOND

La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager

En 2015, l'ONPP initiait sa démarche qualité en pédicurie-podologie. Une action majeure, qui inscrivait notre profession dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques, saluée à l'époque par Agnès BUZYN, alors présidente de la HAS. 1365 d'entre vous se sont engagés volontairement dans cette première étape et nous les en remercions. Le recul et l'expérience acquise nous permettent aujourd'hui de faire évoluer positivement cette démarche qualité, afin qu'elle puisse se généraliser à l'ensemble des pédicures-podologues.

> Inscrire notre profession dans une démarche d'amélioration continue

Depuis ses débuts, la démarche qualité répond à la mission de l'Ordre National des Pédicures-Podologues de veiller à la qualité et à la sécurité des soins. Ce programme ambitieux a déjà permis d'agir concrètement en mettant à disposition des recommandations de bonnes pratiques et des « fiches qualité » et en développant un premier questionnaire d'évaluation. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et impliquer un maximum de professionnels. C'est pourquoi l'Ordre fait évoluer sa démarche en la rendant plus simple d'accès et en la dotant de nouveaux outils pour donner à tous les pédicures-podologues, les moyens et l'envie de progresser en continu.

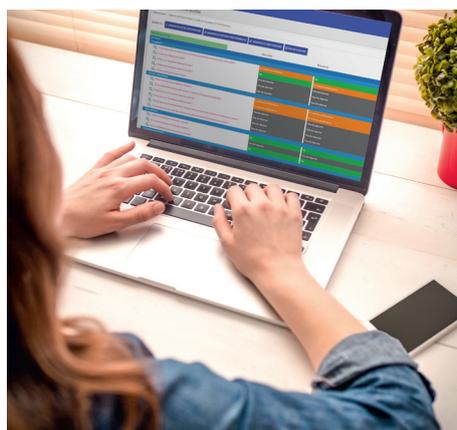
Cette nouvelle étape poursuit 7 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'exercice des professionnels en cabinet et garantir la sécurité des soins, de manière homogène pour l'ensemble de la profession.
- Permettre au pédicure-podologue d'autoévaluer ses pratiques professionnelles et son installation.
- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue et acquérir une « culture qualité ».
- Consolider la confiance de ses patients.
- Valoriser notre profession auprès des autres professionnels de santé et la légitimer dans un parcours de soins coordonné.
- Optimiser la transmission de son cabinet.

> Un nouveau questionnaire d'autoévaluation interactif

Pour soutenir cette nouvelle version de la démarche qualité, l'ONPP a conçu un outil interactif permettant un suivi plus adapté. Sur son espace personnel en ligne, le praticien retrouve désormais le questionnaire d'autoévaluation, réorganisé autour de 9 thèmes. Il couvre les multiples champs de l'exercice professionnel et interroge le pédicure-podologue sous les angles de l'infrastructure de son cabinet, de ses pratiques, de l'hygiène, de la communication ou encore de la sécurité. 15 à 20 minutes maximum sont nécessaires pour le renseigner, en une ou plusieurs fois. En fonction des réponses données, certaines précisions, points d'alertes ou de réglementation pourront être proposées. Enfin, grâce à un code couleur (vert, orange, gris), le pédicure-podologue identifie immédiatement les points à améliorer et peut suivre l'avancée de sa démarche qualité au fil des mois.

Dès que le professionnel a validé son autoévaluation, une analyse est réalisée et consultable ou téléchargeable sur son espace personnel.



> Un comité de pilotage à l'écoute des professionnels

En cas de doutes, de questions ou de commentaires, le professionnel peut entrer en contact, via l'outil d'évaluation ou par mail, avec un membre du Comité de pilotage, afin d'obtenir des conseils personnalisés.

Constitué au niveau national, ce comité se compose à ce jour de six membres nommés pour leurs compétences particulières et leur sensibilité à la démarche. Formés à la bonne conduite d'une démarche qualité, ils ont pour mission d'accompagner les professionnels à toutes les étapes du processus.

En plus de leurs conseils personnalisés, une quinzaine de fiches sont mises à la disposition du praticien sous l'onglet démarche qualité du site de l'ONPP, autour de 5 thèmes : l'hygiène, l'infrastructure, la sécurité, le parcours du patient, la qualité et l'amélioration continue.

BON À SAVOIR

SI VOUS EXERCEZ DANS PLUSIEURS CABINETS, EN TANT QUE TITULAIRE OU COLLABORATEUR, VOUS DEVREZ REMPLIR UN QUESTIONNAIRE POUR CHAQUE LIEU D'EXERCICE.

Retrouvez plus d'informations sur la démarche qualité en ligne, sur le site de l'ONPP, ainsi que dans votre dernier numéro Repères. N'hésitez plus, lancez-vous dans la démarche qualité en accédant au questionnaire d'autoévaluation via le site www.onpp.fr – Espace pro

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 1/01/2019 au 30/09/2019

Inscriptions 2019

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
BALMER	Gauthier	59	DUJARDIN	Bastien	59	MAILLARD	Juliette	59
BOURET	Clémence	62	DUMOULIN	Julie	80	MAILLART	Pauline	62
CAREME	Clément	59	DUTTO	Solène	59	MASSON	Valentine	62
COCHETEUX	Constance	59	FELIX	Florence	59	MATHIEU-DELCUSE	Victor	59
DAUCHY	Apolline	59	GAILLIEZ	Noémie	59	MERLIN	Solène	80
DECOTTIGNIES	Clovis	62	GOZZI	Jade	62	OUDART	Victor	59
DEGRUSON	Florine	59	GRIMONPREZ	Céline	62	PETIT	Camille	59
DELALIEU	Adèle	02	GUILLON	Marie	62	PLACOTARIS	Valentin	59
DELAMARE	Pierre-Nicolas	02	HERPSON	Gauthier	59	RICORDEAU	Igor	02
DESITTER	Alexandra	62	HRAMYKA	Valeryia	60	SAUVAGE	Antoine	60
DESSEIN	Antoine	62	KONE	Mailys	59	SKRZELA	Anthony	60
DEVULDER	Lucie	62	LECLERCQ	Julien	62	TARGAT	Maxence	59
DUFLOS	Amaury	59	LEGRAND	Mickaël	62	TIQUET	Léa	62
DUFLOS	Elsa	80	LESAGE	Pauline	62	WULLEPIT	Marion	59

Transferts du CROPP Hauts-de-France vers un autre CROPP

Nom	Prénom	CROPP /CIROPP	Nom	Prénom	CROPP /CIROPP
ATIA	Daniel	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER	MITOWSKI	Mégane	GRAND-EST
DELAMARE	Pierre-Nicolas	GRAND-EST	SIPOLIS	Eléonore	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
DEQUINCEY	Léa	AUVERGNE-RHÔNE ALPES	STEU	Carole	NOUVELLE-AQUITAINE
DOINET	Chloé	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER	TATINCLAUX	Inès	AUVERGNE-RHÔNE ALPES
GOURDET	Jérémy	NOUVELLE-AQUITAINE	VASSEUR	Camille	GRAND-EST
LEEMANN	Jean-Matthieu	OCCITANIE	WACQUEZ	Grégoire	AUVERGNE-RHÔNE ALPES
MAILLART	Pauline	GRAND-EST			

Transferts d'un autre CROPP vers le CROPP Hauts-de-France

Nom	Prénom	CROPP /CIROPP	Nom	Prénom	CROPP /CIROPP
BEATI	Margaux	AUVERGNE-RHÔNE ALPES	PARTONNAUD	Elsa	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
DESENCLOS LE RAT	Véronique	GRAND-EST	ROYOL	Cyprien	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
GIACUZZO	Flora	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER	SOARES DE BRITO	Melisa	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
GUILCHER	Britanny	GRAND-EST	VERCOUSTRE	Alexis	AUVERGNE-RHÔNE ALPES
MERCIER	Céline	GRAND-EST			

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
BUIRON	Dominique	59	DUCAUROIX	Stéphanie	02	ROELEN	Valérie	02
BURNOD	Agnès	60	DUFRESNE	Hélène	59	SERAGE	Pierre	59
CATRY	Annie	59	ESLAN	Pascale	62	TEYSSIER	Sophie	62
CAUDRON-POTENCIER	Catherine	59	GUILLEMANT	Nicolas	62	TOMASZEWSKI	Thomas	62
CHOQUEUSE	Danièle	60	HIBON	Michel	59	TORRES-DENIS	Odile	62
DEMAY	Micheline	60	JANNOT	Benjamin	60	TROCME	Catherine	62
DESBONNETS	Bernadette	59	MAZZA	Geoffrey	62	VIGIER-PECQUEUR	Myriam	59
D'OLIVEIRA CARDO	Agnès	62	PIRA	Margot	59	WAREE	Thomas	60
DOURIEZ	Stéphane	59	PLATEL	Fanny	62	YESILMEN	Nejbir	60

SOUVENIRS DE NOS RENCONTRES FORT INSTRUCTIVES, SYMPATHIQUES, CONVIVIALES AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



LE 26 MARS 2019 À LILLE



LE 04 JUIN 2019 À ARRAS



LE 1^{ER} OCTOBRE 2019 À POULAINVILLE-AMIENS